

**On se plaint régulièrement aux Pays-Bas de ce que le processus participatif concernant les grands projets est trop illimité. Il existe des exemples de grands projets qui restent à l'arrêt à cause de manquements plutôt mineurs dans le processus de décision. Certains experts conseillent à cet égard aux autorités d'impliquer les acteurs de société à un stade plus précoce dans l'élaboration des projets afin d'améliorer ceux-ci et d'en étendre la portée. Le risque de déboires juridiques en serait amoindri, considèrent-ils.**

Pour l'estuaire de l'Escaut, c'est dans ce sens qu'on a procédé ces dernières années. Le présent bulletin d'information s'en est fait l'écho à maintes reprises. Après la publication en 2001 de la 'vision à long terme' pour l'estuaire, les développements souhaités ont été concrétisés entre 2003 et 2005 en matière de Sécurité, d'Accessibilité et de Nature. Ces plans sont décrits dans le 'Projet de développement 2010' qui est la résultante des connaissances scientifiques actuelles et des objectifs administratifs et sociaux.

En vue de l'élaboration du 'Projet de développement 2010', les autorités flamandes et néerlandaises n'ont pas lésiné sur les moyens. Elles ont investi dans un 'Bureau du projet' équipé de manière conséquente, dans un large forum de coordination, ainsi que dans la recherche scientifique des impacts sur l'économie, l'écologie et la sécurité. Bref, le 'Projet de développement 2010' ne peut être qualifié d'idée folle ou de fantaisie administrative. Aussi, les gouvernements se sont-ils rangés entièrement derrière ce projet qu'ils ont formellement coulé dans un traité. Mais un tel traité n'est valable que si les assemblées l'approuvent à leur tour.

Or ceci ne semble pas aller de soi aux Pays-Bas. Le traité contient entre autres des accords portant sur le développement de la nature le long de l'Escaut occidental qui se heurtent à beaucoup de résistance en Zélande. La deuxième chambre a rallié le mouvement de protestation et plaide dans sa majorité en faveur d'une adaptation du traité. Ce faisant, elle se distancie en réalité du projet de développement qui avait été élaboré avec beaucoup de précaution. Il est étonnant de constater que certaines fractions gouvernementales se retournent contre la politique de leur propre gouvernement. Exemple frappant de dualisme plutôt que d'action cohérente de la part des autorités.

Et le gouvernement ? En tout état de cause, il ne soutient pas avec fermeté la totalité du traité. A chaque fois, il laisse, en accord avec l'administration provinciale de Zélande, la spéculation se développer à propos d'éventuelles alternatives aux projets de développement convenus. A chaque fois, il s'avère par la suite qu'il n'existe pas de réelles alternatives. Suite à

cette attitude hésitante, le projet de développement de la nature en Zélande est devenu un dossier séparé, au lieu de s'inscrire dans un plan intégral. Tant la base que le contenu du projet ont dû céder la place au profit d'image politique. Par leur manque de détermination, les autorités ont créé une situation dans laquelle les arguments de fond ne sont plus déterminants mais bien le prestige politique. En outre, les personnes directement concernées sont ballottées trop longtemps entre l'angoisse et l'espoir.

Si le parlement néerlandais ne ratifie pas le traité concernant le 'Projet de développement 2010', on aboutira à une situation embarrassante. Le gouvernement pourrait tenir compte des critiques des opposants au projet et demander à la Flandre une adaptation du traité. Mais la chance que la Flandre accepte est nulle, parce qu'elle a l'impression que les Pays-Bas cherchent sciemment à retarder le projet. Le gouvernement néerlandais pourrait également s'accommoder du refus du parlement et respecter ses accords avec la Flandre sans ce soutien et sans traité. Dans ce cas, le parlement pourrait théoriquement faire tomber le gouvernement, mais ce scénario semble peu probable. Une troisième option pour le gouvernement serait de picorer des éléments dans le projet de développement. Ceci lui permettrait en pratique de rencontrer les critiques de la deuxième chambre et de vider les plans de développement de la nature de leur contenu ou de les renvoyer aux calendes grecques.

Il est évident que tant en cas d'adaptation du traité qu'en cas de morcellement des plans, le mouvement environnemental (néerlandais) fera usage de son pouvoir d'opposition afin d'imposer la réalisation des plans de développement de la nature en contestant l'élargissement du chenal vers Anvers. Cela suscitera alors de nouveau des critiques selon lesquelles le processus de participation est trop peu soumis à des limites aux Pays-Bas...

*Vincent Klap, Zeeuwse Milieufederatie  
(fédération environnementale zélandaise)  
Coordinateur Groupe de travail Estuaire de l'Escaut  
et Concertation Delta - [www.zmf.nl](http://www.zmf.nl)*

